

Organisations de la société civile burundaise

Le 07 Septembre 2018

A Monsieur Antonio Guterres,
Secrétaire Général des Nations Unies

À New York

A Monsieur Moussa Faki,
Président de la Commission de l'Union Africaine

À Addis Abeba

Transmis copie pour Information à :

Son Excellence Monsieur le Président de la République de l'Ouganda et
Médiateur dans le conflit burundais

Son Excellence Monsieur le Président de la République du Kenya

Son Excellence Monsieur le Président de la République du Rwanda

Son Excellence Monsieur le Président de la République Unie de Tanzanie

Son Excellence Monsieur le Président de la République du Sud Soudan ;

Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi

Son Excellence Benjamin Mkapa, Facilitateur dans le Dialogue
Interburundais

**Objet : Position de la société civile burundaise par rapport au
cinquième round des négociations en vue de la résolution de la crise
burundaise.**

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Président,

Les organisations signataires de la présente s'adressent à votre autorité
pour vous transmettre leur position par rapport au prochain et cinquième
round des négociations visant la résolution de la crise burundaise et
solliciter l'engagement ferme et continu de l'Organisation des Nations
Unies et de l'Union Africaine (UA) afin qu'une solution durable soit trouvée
à la crise burundaise.

De prime abord, les organisations signataires démentent les propos
mensongers régulièrement tenus par le pouvoir de Bujumbura selon

lesquels la paix règnerait dans tout le pays et que tout irait mieux. Elles rappellent plutôt que plus de quatre cent mille burundais restent en exil et que la milice « Imbonerakure » du parti au pouvoir continue à semer la terreur et à commettre des crimes impunément partout dans le pays en complicité avec les forces de défense et de sécurité. Les opposants politiques ou les citoyens présumés comme tels continuent à subir une répression inouïe au moment où la justice burundaise est paralysée par le manque d'indépendance et l'inertie face aux crimes graves commis. L'espace de l'exercice des libertés publiques est totalement verrouillé au moment où les autorités du Burundi continuent à propager des propos de la haine. La collaboration avec les mécanismes onusiens et autres mécanismes internationaux de promotion et protection des droits humains a été suspendue et la liste des victimes des violations graves ne fait que s'allonger chaque jour.

Sur le plan économique et la jouissance des droits sociaux et économiques, le Burundi étant actuellement le pays qui se classe parmi les plus pauvres du monde, les citoyens sont astreints à des contributions en cascade en dehors des impôts et taxes alors qu'ils vivent dans des conditions socio-économiques très précaires.

De même, à travers le référendum constitutionnel tenu unilatéralement par le régime de Pierre Nkurunziza en mai 2018, il s'ensuit que les fondements de la stabilité, de la cohésion et de la réconciliation ont été gravement entamés par la remise en cause de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation du 28 août 2000 ainsi que la Constitution du 18 mars 2005 qui en émane dont les acquis avaient permis une stabilité du Burundi et une cohabitation harmonieuse entre les différentes catégories de la population pendant plus d'une décennie.

Depuis 2015, les multiples efforts de résolution pacifique de la crise burundaise ont été voués à l'échec par le manque de volonté du pouvoir de Bujumbura, ce qui hypothèque les chances d'une résolution consensuelle de la crise et aggrave la situation socio-politique très précaire qui prévaut au pays.

Ainsi, en vue d'une résolution durable de la crise en cours, les organisations signataires aimeraient attirer l'attention sur certains éléments essentiels qui doivent être pris en compte au nom de la paix et la stabilité du Burundi :

1. Il est erroné de considérer que le cinquième round des négociations en vue serait destiné à conclure un quelconque accord alors

qu'aucune négociation sur le fond de la crise n'a été commencée jusqu'à ce jour. La médiation tout comme la facilitation doivent se rendre compte de la nécessité de ne pas traiter superficiellement la crise burundaise dans l'intérêt d'un bon avenir du Burundi car la crise a une cause déterminée qui doit être abordée, faute de quoi ces négociations pourraient échouer ;

2. Le peuple burundais, dans toutes ses composantes sociales, a tant souffert des crimes graves perpétrés par ceux mêmes qui étaient censés le protéger. Tout compromis privant les victimes à accéder à la vérité, la justice et la réhabilitation sera une trahison et les organisations signataires s'engagent à ne pas céder à ce genre de compromis qui permettrait à ce que le Burundi demeure dans un cercle de violence en promouvant la culture d'impunité ;
3. Dans les consultations ou tentatives de négociations initiées par la facilitation, cette dernière a échoué à s'imposer pour que les négociations soient inclusives, le pouvoir de Bujumbura alléguant des mandats d'arrêt fantaisistes émis contre certains leaders de l'opposition politique et de la société civile. Nous rappelons l'impérieuse nécessité d'inclure tous les groupes de burundais pouvant contribuer d'une manière ou d'une autre, en particulier les organisations de la société civile et des médias, des jeunes et des femmes. Par ailleurs, les autorités burundaises se permettent de coller à ces citoyens burundais des mandats d'arrêt politiquement motivés alors qu'elles font actuellement objet d'une enquête ouverte par la Cour Pénale Internationale pour les crimes contre l'humanité commis au Burundi depuis avril 2015. De cela, dans une négociation visant le rétablissement de la paix au Burundi, il n'est pas normal que le gouvernement de Bujumbura se choisisse ceux avec qui il va négocier et tous ceux qui ont été mis sous mandats d'arrêt devraient plutôt être conviés à des négociations avec le régime de Pierre Nkurunziza et il y va de l'intérêt général du pays ;
4. La Communauté des Etats d'Afrique de l'Est et particulièrement le médiateur ainsi que le facilitateur ont échoué à organiser un processus de paix impartial et ne sont jamais parvenu à traiter les parties au conflit sur le même pied d'égalité ; et pire, ils ont gardé un silence assourdissant lorsqu'une partie au conflit, à savoir le gouvernement du Burundi, a changé la constitution du Burundi de 2005 alors que la violation de ses dispositions constitue le noyau du conflit en cours ;

5. Les organisations signataires estiment que dans l'état actuel des choses, l'Accord d'Arusha de 2000 ainsi que la Constitution de 2005 restent la meilleure référence pour la paix, la cohabitation pacifique et la réconciliation des Burundais d'où leur restauration est une impérieuse nécessité.
6. Après la tenue du référendum unilatéral en mai 2018, Pierre Nkurunziza a fait une déclaration qu'il ne se représentera pas aux élections de 2020. A supposer que cette déclaration soit sincère, les organisations signataires rappellent que le système politico-juridique en place doublé par un climat de répression dans une impunité absolue ne permettent pas la tenue des élections crédibles dans moins de deux ans d'où la nécessité de penser à une période transitoire à travers laquelle les partenaires nationaux devront conjuguer leurs efforts pour le rétablissement d'un climat de sécurité sain, le rétablissement des corps de défense et de sécurité qui garantissent la sécurité pour tous, le rétablissement des conditions permettant le pluralisme politique, ce qui contribuerait à l'organisation des élections consensuelles et apaisées.
7. Depuis quelques jours, la Tanzanie s'est montrée partiale par rapport à la crise en cours et la sécurité des personnes qui participeront dans les négociations serait en danger si lesdites négociations se déroulent sur le sol tanzanien comme cela s'est déjà manifesté dans le passé. De même, le traitement actuel des réfugiés burundais en Tanzanie est tel que tout fait croire que la Tanzanie n'est pas digne d'abriter les futures négociations. Les organisations signataires demandent que ces négociations soient tenues dans tout autre pays de la Région sauf la Tanzanie et le Burundi ;
8. Si le Gouvernement de Bujumbura continue à refuser de négocier sans préconditions, il importe d'envisager des mesures contraignantes à son égard en vue de résoudre la crise politique en cours qui a engendré une crise humanitaire et des droits humains.
9. Compte tenu de la situation qui prévaut au Burundi ainsi que les récents développements caractérisés notamment par l'hostilité avérée envers ses voisins, il y a un risque évident que le conflit politique au départ replonge le Burundi dans une guerre civile d'une part ; et se répande et entame la région des grands lacs et entraîne des conséquences énormes sur le plan sécuritaire et humanitaire d'autre part.

Pour terminer, les organisations signataires restent convaincues que seules des négociations inclusives, sincères et objectives constituent la meilleure voie pour résoudre la crise en cours.

Pour les organisations de la société civile signataires,
Me Vital Nshimirimana



Délégué Général du FORSC

Les organisations signataires :

1. Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT)
2. Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH)
3. Le collectif des avocats pour la défense des victimes de crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB)
4. La coalition burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI)
5. La Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)
6. Le Forum pour la conscience et le développement (FOCODE)
7. Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC)
8. La ligue ITEKA
9. Mouvement des Femmes et Filles pour la paix et la sécurité au Burundi (MFFPS)
10. Le Réseau des citoyens probes (RCP)
11. SOS-TORTURE / BURUNDI
12. L'union burundaise des journalistes (UBJ)